

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 4 décembre 2017 à 19 h

« Le grand-père plante la vigne; son fils fait le vin; son petit-fils saura pourquoi. »
— *Proverbe français*

N° 2328

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 4 décembre 2017 à 19 h**.

Présences : Sièges N° 1 : Mélissa Théberge
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 4 décembre 2017 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Demande d'appui École Notre-Dame-des-Champs
 - 5.2 Demande financière École Notre-Dame-des-Champs
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Projet du Règlement N° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2018
 - 6.1.2 Services juridiques 2018 - Monty Sylvestre
 - 6.1.3 Réserve pour Planification organisationnelle
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Acquisition judiciaire du Lot 5 287 543
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.5 Loisirs
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Embauche d'un employé – Travaux publics
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Nomination d'un pompier à temps partiel
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 RIRL - Réalisation des travaux phase 2 et 3
 - 6.8.2 Contrat gré à gré – Plan et devis des travaux RIRL phase 2 et 3
7. Remise des rapports des officiers municipaux
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
 - 9.1 Calendrier 2018 des séances du conseil municipal

- 9.2 Autorisation de destruction de documents
- 9.3 Dépôt du budget révisé de l'OMH 2017
- 10. Avis de motion
 - 10.1 Règlement N ° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2018
- 11. Règlements
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-318

D'AJOUTER le point 6.3.1 Lettre de félicitations – Prix excellence culture Estrie

D'AJOUTER au point Varia :

Rappel du Brunch des Chevaliers de Colomb le 10 décembre

Souper spaghetti au profit de la Fondation de l'école Notre-Dame-des-Champs le 21 décembre.

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-319

D'ADOPTER le procès-verbal du 13 novembre 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 novembre 2017.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Demande d'appui École Notre-Dame-des-champs

ATTENDU QUE l'école primaire Notre-Dame-des-Champs de Stoke a présenté un projet d'embellissement de la cour d'école auprès de divers partenaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke considère ce projet comme un projet nécessaire pour les enfants qui fréquentent le parc-école;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-320

D'APPUYER le projet d'embellissement de la cour de l'école primaire Notre-Dame-des-Champs de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Demande financière École Notre-Dame-des-Champs
Point reporté

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 *Projet du Règlement N° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2018*

Un projet du Règlement N° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2018 est présenté au conseil municipal.

Les conseillers déclarent en avoir pris connaissance et en avoir compris la portée.

6.1.2 *Services juridiques 2018 - Monty Sylvestre*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-321

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin au service de consultation selon les termes de l'offre du 16 août 2017 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 *Réserve pour Planification organisationnelle*

ATTENDU QU'UN diagnostic organisationnel a été effectué au secteur des travaux publics;

ATTENDU QUE la méthode SMI a été implantée avec succès au secteur des travaux publics;

ATTENDU QU'UN diagnostic et méthode organisationnel existe aussi pour le secteur administratif;

ATTENDU QU'UN surplus suffisant sera constaté au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-322

D'AUTORISER la direction générale à créer un surplus affecté de vingt mille dollars (20 000 \$) du budget 2017 pour le mandat du diagnostic et méthode organisationnelle en 2018.

DE REMETTRE ce montant au surplus non affecté advenant le cas que le projet soit abandonné avant la fin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 *Acquisition judiciaire du Lot 5 287 543*

ATTENDU QU'UN contribuable entend demander un titre par acquisition judiciaire du Lot 5 287 543 Cadastre du Québec sur le territoire de Stoke;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire d'un lot contiguë (chemin du Lac) au lot précité;

ATTENDU QUE la municipalité doit déclarer sous serment qu'elle ne s'opposera pas à l'acquisition judiciaire du Lot 5 287 543.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-323

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière comme représentante de la municipalité afin de démontrer par déclaration sous serment que la Municipalité de Stoke ne s'opposera pas à l'acquisition judiciaire du Lot 5 287 543.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.3.1 *Lettre de félicitations – Prix excellence culture Estrie*

Le conseil municipal demande à ce qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Madame Marie-Anne Catry pour le Prix excellence culture Estrie remis en novembre dernier.

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.5 Loisirs

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Embauche d'un employé – Travaux publics*

ATTENDU QU'UN poste d'opérateur-journalier a été affiché et que le poste a été comblé;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-324

D'AUTORISER la direction générale à procéder à l'embauche de l'employé et à signer le contrat de travail aux conditions prévues par l'entente collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Nomination d'un pompier à temps partiel*

ATTENDU QU'UN pompier a quitté ses fonctions pour manque de disponibilités;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Thériault et résolu :

Rés. 2017-325

DE NOMMER monsieur Mathieu Smith à titre de pompier à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 *RIRL - Réalisation des travaux phase 2 et 3*

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2.

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-326

QUE le conseil de la Municipalité de Stoke autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme RIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 *Contrat gré à gré – Plan et devis des travaux RIRL phase 2 et 3*

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 :

ATTENDU QUE des plans et devis sont nécessaires pour l'appel d'offres de ces travaux ;

ATTENDU QUE le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux le permet;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-327

DE MANDATER, sous entente gré à gré, la firme d'ingénierie Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis dans ce dossier (la soumission a été remise pour consultation auprès des membres du conseil) pour des frais n'excédant pas vingt et un mille quatre cents dollars (21 400 \$) avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 30 novembre 2017.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-328

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 190 169,89 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées :	15 951,71 \$
Opérations courantes à payer:	145 075,56 \$
Salaires payés :	29 142.62 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1 Calendrier 2018 des séances du conseil municipal

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure;

Rés. 2017-329

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires qui débiteront à 19 h :

Lundi 15 janvier 2018	Mardi 3 juillet 2018
Lundi 5 février 2018	Lundi 6 août 2018
Lundi 5 mars 2018	Mardi 4 septembre 2018
Mardi 3 avril 2018	Lundi 1 octobre 2018
Lundi 7 mai 2018	Lundi 5 novembre 2018
Lundi 4 juin 2018	Lundi 3 décembre 2018

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 Autorisation de destruction de documents

ATTENDU QUE conformément à la loi, la municipalité doit détruire certains documents en application de son calendrier de conservation;

ATTENDU QUE l'archiviste Michel Hamel, de la firme HB archivistes, mandatée par la municipalité, a préparé la liste des documents pour destruction le 30 novembre 2017 en application du calendrier de conservation;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-330

D'AUTORISER la destruction des documents tels que répertoriés à la liste de destruction préparée par Michel Hamel, archiviste, le 30 novembre 2017, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante (Annexe A);

DE PROCÉDER à la destruction par une compagnie habilitée à le faire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.3 Dépôt du budget révisé de l'OMH 2017

ATTENDU QUE l'organisme d'Office Municipal d'Habitation a présenté un budget révisé pour 2017;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-331

QUE le conseil municipal accepte le budget révisé tel que présenté.

QU'UNE somme de 3 461 \$ soit réservée pour payer la contribution municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

10.1 Règlement N° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2018

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Théberge qu'à une séance ultérieure sera adopté le Règlement N° 541 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2018.

11. Règlements

12. Invitations

13. Varia

Rappel concernant le Brunch des Chevaliers de Colomb le dimanche 10 décembre 2017 et le souper spaghetti au profit de la Fondation de l'école Notre-Dame-des-Champs.

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Lucie Gendron et résolu que la séance soit levée à 19 h 43.

Rés. 2017-332

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire